

Au cœur du lobbying

Description

C'est l'heure de la pause déjeuner. Vous allez bientôt cliquer dans l'espace « Menus et merveilles » de votre appli Uber Eats pour commander une salade César à 10,90 euros. Un livreur harnaché de sa célèbre tenue logotypée va vous l'apporter à vélo en trente minutes chrono. Vous le remercirez distraitement puis vous avalerez votre salade avant de vous remettre au travail. Ou en vous attaquant à Bastille Magazine. Ce nouveau numéro vous invite justement à réfléchir aux enjeux de cette transaction et des millions d'autres comme elle chaque jour. En particulier, sur le statut du livreur qui vient de redescendre l'escalier.

Le 16 février dernier, une directive européenne destinée à renforcer la protection sociale des employés de ces plateformes – livreurs et chauffeurs de VTC – a été rejetée, après que l'Estonie, la France et l'Allemagne en ont bloqué l'adoption. Avant d'être finalement adoptée le 11 mars. À la surprise générale. Car depuis deux ans, à la suite du scandale Uber Files (la révélation de documents confidentiels de la firme américaine démontrant son intervention auprès des pouvoirs publics, jusqu'à l'Élysée), nombre d'observateurs voyaient s'éloigner la perspective d'une requalification en contrats de travail de la relation de plus de 5 millions de travailleurs indépendants (sur près de 30 millions) à ces entreprises, leur faisant bénéficier d'une « présomption de salariat » et des protections associées (salaire fixe, assurance maladie, etc.). La réforme était demandée par de nombreuses organisations, syndicats, ONG, et par de nombreux libéraux réclamant la fin d'un flou juridique. C'était compter sans l'influence déterminante des lobbyistes des plateformes, qui ont tout fait pour dévitaliser le texte.

Comment ont-ils tenté d'influencer le vote ? Mathieu Solal a enquêté pour Bastille Magazine dans les coulisses de Bruxelles (p. 45) pour tenter plus largement de décrypter le poids du lobbying dans cette mécanique législative du Vieux Continent. Est-ce un poison lent inoculé au cœur des démocraties, une « lobbytomie », selon le titre du livre de Stéphane Horel ? Ou un mal nécessaire qui, à la condition d'une régulation et d'une meilleure transparence, peut éclairer les décisions des élus ? Dans son « Essai » (p. 71), Olimpia Cutinelli-Rendina, chercheuse au Collège de France, explore ainsi la complexité d'un sujet parfois trop vite associé à la corruption des élites. Un soupçon vieux comme le monde démocratique. Déjà, au xvii^e siècle en Angleterre, les émissaires de la Compagnie des Indes faisaient le siège de la Chambre des communes pour influencer les parlementaires dans les couloirs, les lobbies, en V.O.

Categorie

1. Éditos

Tags

1. BM27
2. Emmanuel Poncet

date créée

mars 2024

Auteur

gdelhortet